Conditions générales de location

SAS JEC ALPHA SERVICE propose un service de location de matériel pour réceptions et de vaisselle à rendre non lavée, nos prix s'entendent hors transport et assurance.

Acceptation

Les présentes conditions générales sont portées à la connaissance du locataire qui est réputé les avoir acceptées au moment de la signature du bon de commande.

Tarifs

Les tarifs pour la location de la vaisselle et du mobilier sont fixés par le devis et pour l'année en cours. Dans le cas d'un devis signé une année N pour une prestation année N+1, une réactualisation des tarifs pourra être effectuée.

Les tarifs de livraison, de location de nappage et vente divers peuvent donner lieu à une réactualisation y compris sur des devis signés année N pour prestation année N si la réservation est faite plus de 3 mois avant la prestation.

Tout matériel et emballage détérioré sera facturé au prix de remplacement (tarifs de la casse disponible ici

alpha Service tarif de la casse ou via le qr code ci après, ce tarif peut évoluer en fonction des tarifs de nos fournisseurs).



Réservation

La réservation n'engage pas la SAS JEC Alpha Service sur les tarifs, voir pour cela la section tarifs.

La réservation n'est effective qu'après confirmation écrite sur un document Alpha Service accompagné d'un chèque de caution ou d'une empreinte bancaire.

La réservation n'engage la SAS JEC Alpha Service que sur la fourniture du matériel commandé dans la mesure où celui-ci est resté en possession de la SAS JEC Alpha Service.

Dans le cas où la SAS JEC Alpha Service ne serait plus en possession du matériel nécessaire et que celui ci n'aurait pu être réapprovisionné, la SAS JEC Alpha Service s'engage à fournir le matériel de remplacement en fonction des disponibilités du moment et au même tarif si le tarif du nouveau matériel devait être plus chers.

Lors de la réservation, le client devra fournir les informations nécessaires à la facturation : sa raison sociale, son adresse postale complète, un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse mail. Dans le cas où il serait nécessaire de modifier ses informations après validation de la facture, des frais d'un montant de 36,00 euros TTC pourront être facturés.

Modification et annulation de commande

Le client garde l'entière maîtrise de sa commande jusqu'à 10 jours avant la date de prise en charge du matériel permettant ainsi d'ajuster les quantités en plus ou en moins allant jusqu'à l'annulation de celle-ci et ce sans pénalités si la SAS JEC Alpha Service n'a pas engagé de frais concernant la commande du client.

En cas d'annulation de commande, les éventuels frais engagés par la SAS JEC Alpha Service seront facturés au client.

Durée de la location

Dans le cas d'une prise en charge par le client dans les locaux de la SAS JEC Alpha Service : 48h en semaine et du vendredi 14h au lundi 12h pour le week-end

Dans le cas d'une livraison : en fonction des disponibilités du client et du personnel de livraison, la durée de location peut varier. Les horaires de livraison et de reprise seront fixés entre le client et le livreur pour une durée pouvant aller jusqu'à 48h en semaine et du vendredi 14h au lundi 12h maximum pour le week-end.

Prise en charge et restitution du matériel

Les spécificités du métier de la location dans le milieu de l'événementiel et notamment de matériel à rendre non lavé, ne permettant pas toujours une vérification en la présence des deux parties (volume de matériel à contrôler, saleté de la vaisselle et/ou du nappage, lieu de livraison ne permettant pas un contrôle dans de bonnes conditions, etc...), certaines dispositions particulières doivent être prises afin d'assurer le bon fonctionnement du service. Toute acceptation de commande auprès de la SAS JEC Alpha Service revient à accepter ces dispositions particulières.

Il appartient au client de s'assurer de la bonne conformité de la commande à sa prise en charge, un bon de livraison est fourni avec chaque commande afin de faciliter son inventaire. Cette vérification ne pouvant pas toujours être faite en présence des deux parties, le client devra signaler toute non conformité à la société SAS JEC Alpha Service dans les plus brefs délais d'abord par téléphone (afin de s'assurer de la non conformité de la commande et d'en étudier une possible remise en conformité) puis à l'adresse mail suivante <u>alphaservice.jec@qmail.com</u> si cela est jugé nécessaire (Lors du signalement le client devra rappeler son nom et son numéro de devis et/ou bon de livraison). Tout signalement fait au-delà de la date de prestation sera jugé comme non recevable.

Un inventaire sera fait au retour du matériel dans les locaux de la société SAS JEC Alpha Service. Cette vérification pourra se faire en présence du client dans le cas d'une prise en charge et retour dans nos locaux afin de pouvoir procéder au règlement de la prestation si cette dernière peut être vérifiée en moins de 15 minutes.

Pour les commandes ayant donné lieu à une livraison : pour les raisons invoquées précédemment et en vertu de l'acceptation par le client des dispositions particulières, l'inventaire ne pourra se faire sur le lieu de livraison en la présence des deux parties, le client accepte que celui-ci soit réalisé dans les locaux de la SAS JEC Alpha Service sans sa présence, toutefois et dans un soucis de transparence, la SAS JEC Alpha Service s'engage à contacter le client dans les plus brefs délais en cas de manque ou de casse jugé comme inhabituel.

Rangement et état du matériel

Le matériel doit être rangé et trié dans son conditionnement d'origine. Les prestations de main d'œuvre nécessaires à la remise en ordre seront facturées au taux horaires de 36.64 euros TTC.

Les verres doivent être rendus pied en l'air, dans le cas contraire une facturation supplémentaire de 0,11 euros ttc par unité sera appliquée.

La vaisselle et le nappage sont rendus non lavés.

La vaisselle sera rendue triée par catégorie dans son conditionnement d'origine.

Le nappage sera rendu secoué, replié et sec.

Les percolateurs, fontaines à cocktail, thermos et samovars doivent être vidés et rincés après utilisation.

Les plats gastro feront l'objet d'un prélavage par le client.

Les tables feront l'objet d'un nettoyage par le client avant la restitution.

Règlements

La location du matériel est due, qu'il ait été utilisé ou non.

Particuliers : le règlement se fait à réception de la facture

Professionnel: règlement à 30 jours

Retard de règlement : tout retard de règlement entraînera au minimum une relance. Sans réponse à celle-ci et après un délai de deux mois à compter de la date de règlement théorique, la SAS JEC Alpha Service pourra ouvrir la procédure d'encaissement de la caution.

Procédure d'encaissement de la caution : cette procédure donnera lieu à des pénalités de retard égales à 10% du montant TTC de la facture ainsi qu'à l'encaissement de la caution et ce sans préavis. A la fin de cette procédure, plus aucune contestation de la part du client ne sera possible. Le trop perçu à l'encaissement du chèque de caution ne pourra être restitué qu'après un délai de deux mois (délai légal maximum d'opposition au chèque) et sur demande du client.

Définition de la casse

Sera considéré comme casse toute dégradation ou utilisation rendant l'entretien ou la location du matériel impossible. La remise en état de matériel dégradé sera facturée au taux horaires de 30.53 € HT en plus des éventuelles fournitures nécessaires.

Cas particulier du nappage : le nappage étant fourni et entretenu par un blanchisseur tiers, celui-ci fera l'objet de dispositions particulières. Seules les tâches alimentaires et salissures de type poussière ne seront pas considérées comme dégradation. Le détachage ou le lavage du nappage par le client sera considéré comme une dégradation de celui-ci.

Pour le nappage, de manière non exhaustive, nous invitons nos clients à être particulièrement vigilants sur : les coupures, les déchirures, les brûlures, les coulures de cire de bougie, les moisissures, les écritures ...

Les nappes et serviettes dégradées seront gardées à disposition du client dans les locaux de la SAS JEC Alpha Service durant un délai maximum de 3 mois après le règlement.

Livraison

La prestation de livraison reprise n'inclut pas la mise en place du matériel.

Les actes de livraison et reprise du matériel se feront à l'entrée du lieu de livraison.

Dans le cas où celui-ci ne serait pas propice au stockage du matériel ou que le client n'aurait pas pris les dispositions nécessaires, la SAS JEC Alpha Service décline toute responsabilité en cas de dommages sur le trajet entre l'entrée du lieu de livraison et le lieu de dépôt du matériel.

Responsabilité

Durant toute la durée de la location le matériel est sous l'entière responsabilité du locataire, la SAS JEC Alpha Service décline toute responsabilité du fait des accidents qui pourraient survenir lors de l'utilisation des matériels gaz ou électrique.

Données personnelles

Les informations collectées par la SAS JEC Alpha Service ont pour unique but d'assurer le bon fonctionnement du service. La SAS JEC Alpha Service s'engage à ne pas divulguer les données personnelles de ses clients. Néanmoins, ces données personnelles pourront être transmises aux tiers chargés de l'exécution et du paiement des commandes ainsi qu'à des sociétés tierces lorsque la SAS JEC Alpha Service a recours à des fournisseurs ou sous-traitants dans le cadre de l'exécution du contrat.

Réserves de propriété

Le matériel loué reste la propriété inaliénable de la SAS JEC Alpha Service jusqu'à paiement total principal et intérêts en application de la loi 80 335 du 12 mai 1980.

Juridiction

En cas de contestation le tribunal du siège du loueur est seul compétent.